

## Compte-rendu FSU des CTSD/CDEN « Créations-Suppression » des 11 et 14 mars 2022



Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) s'est tenu le vendredi 11 mars et le CDEN (Comité Départemental de l'Education Nationale) le lundi 14 mars.

A l'heure où nous écrivons ces lignes de nombreux établissements n'ont toujours pas tenu (et ne tiendront pas leur CA) sur cette question (voir plus loin).

La FSU a lu sa déclaration ainsi que FO et le SGEN-CFDT. Étonnamment, l'UNSA/SNPDEN n'avait pas de déclaration, un présage pour le vote final du CTSD. Le tir devant les élus du Conseil Départemental et des parents au CDEN. Belle pirouette démagogique !

Au CDEN, les représentants de la FCPE, à travers leur déclaration, ont porté les revendications suivantes : demande de moyens supplémentaires à la hauteur des enjeux surtout après deux ans de crise sanitaire ayant fortement pénalisé les élèves dans leurs apprentissages, recrutement de psy-EN pour aider les élèves dans leurs choix d'orientation. Ils ont également dénoncé la baisse des moyens pour les élèves de SEGPA et ainsi que la non prise en compte des ULIS dans les effectifs.

### **Audience établissement auprès de la DASEN : encore un point de désaccord avec la FSU**

Sur les demandes d'audience évoquées dans la déclaration de la FSU, la DASEN répond que toutes les équipes d'enseignants en ayant fait la demande seront reçus à l'exception des demandes "intempestives" qui ne suivraient pas la voie hiérarchique. Cependant, elle souhaite que les équipes rencontrent dans un premier temps la direction. Nous dénonçons l'incohérence d'une pré-réunion entre les équipes éducatives et la direction pour préparer l'audience surtout lorsqu'il existe des tensions voire des conflits entre ces deux acteurs. La DASEN répond qu'elle souhaite tout de même maintenir cette organisation et qu'elle souhaite faire "le pari de l'intelligence collective".

Sur les délais de réponse aux demandes d'audience, la DASEN ne souhaite pas "*donner un sentiment de réponse immédiate*". Nous lui répondons que cette position est intenable quand nombre d'audiences concernent les violences scolaires ou des conflits avec l'équipe de direction.

### **Guerre en Ukraine et contexte géopolitique européen**

LA DASEN a été interpellée sur les effets du contexte géopolitique européen et de la guerre en Ukraine. La FSU a posé en question diverse : "Quel dispositif avez-vous prévu concernant l'accueil des enfants ukrainiens dans les écoles, collèges et lycées du département notamment concernant l'apprentissage de la langue ?".

Lors du CTSD, nous avons eu droit à un cours de géopolitique sur la distinction à faire entre populations "*réfugiées*" et "*déplacées*", les second pouvant, selon la DASEN, travailler dans le pays d'accueil. Cette distinction (sortie d'on ne sait où) va à l'encontre de multiples conventions (depuis celle de 1951) sur le droit des réfugiés à travailler et circuler librement.

Aucun moyen supplémentaire n'est prévu actuellement pour accueillir les réfugiés. La DSDEN nous signale avoir peu de remontées à ce jour : "*1 ou 2 dans les écoles selon nos informations*" (c'est plus selon nos informations notamment en provenance du 1er degré), et qu'il n'existerait pas de

"*pression importante*" en Gironde. Mme Hébrard finit par reconnaître ne pas "*avoir une vision claire des points de scolarisation*". A l'inverse des prévisions, l'anticipation n'est pas un mantra dans l'Education nationale !



Lors du CDEN, la DSDEN semble avoir légèrement avancé sur cette question, et dit en être au recensement des logements de fonction vacants ainsi que des places d'internat disponibles. Quelques éléments nous sont communiqués sur la prise en charge sanitaire des arrivants mais rien de plus précis.

## **Les prévisions d'effectifs de la DSDEN pour le second degré**

### Le contexte national est exposé par la DASEN

- 6613 élèves prévus l'an prochain + 1615 ETP (Equivalents Temps Plein, qui peuvent être transformés en heures postes ou en HSA)

### Dans l'académie de Bordeaux

Sur le plan démographique, nous serions sur un "*plateau*" avec peu de variations. Par rapport aux prévisions de l'an dernier à la même époque, la DSDEN a surestimé le nombre d'élèves avec 2666 individus (constat de rentrée).  
+ 169 élèves prévus et + 70 ETP.

Cette hausse légère du nombre d'élèves va essentiellement porter sur les lycées.

### Dans le département de la Gironde

La DSDEN Gironde prévoit 115 805 élèves dans le second degré soit 457 élèves supplémentaires. Ce chiffre est proche de celui de l'an dernier (+506) .

Détails des 457 élèves supplémentaires prévus à la rentrée 2022 :

Collège : - 33 élèves  
SEGPA : - 127 élèves  
LP : + 60 élèves  
LGT : + 674 élèves  
Post Bac : - 114 élèves  
EREA : - 3

Par rapport à la prévision de l'an dernier, ce sont 1100 élèves en moins qui sont attendus. Le "*plateau*" devient chez nous un "*tassement*". Par cet argument, la DASEN tente de justifier le faible solde de + 32 ETP pour la Gironde.

Cette tendance a été observée dans les 6 arrondissements de Gironde (échelle choisie par la DASEN pour observer le phénomène) avec quelques surprises :



- Lesparre Médoc : + 273 élèves prévus dans les 1er et 2nd degrés mais ici le 1er degré est en baisse.

- Bordeaux : - 293 élèves prévus dans les 1er et 2nd degrés mais cette fois-ci le 1er degré est en hausse.

### **Les Créations / suppressions de postes**

Le solde global en Gironde est de + 12 postes (156 postes créés pour 144 suppressions) :

- en collège : 113 créations et 78 suppressions (+ 35 postes).
- en lycée général et technologique : 30 créations et 37 suppressions (- 7 postes).
- en lycée professionnel : 9 créations et 19 suppressions (- 10 postes).

### L'analyse critique du SNES Gironde

La création des 5 nouveaux collèges (St Selve, Bordeaux Belcier, Bordeaux Lac, Le Pian sur Médoc, Le Haillan) et la 2ème rentrée pour le collège de Marsas faussent les chiffres pour les collèges de Gironde. Ce ne sont pas 83 postes qui sont réellement créés à la rentrée 2022, mais seulement 35 ! En effet, les nouveaux collèges entraînent la suppression de 48 postes dans les collèges impactés par leur mise en fonctionnement (progressive qui plus est).

La FSU déplore que la rentrée 2022 s'effectuera dans des conditions dégradées avec 73 mesures de cartes scolaires. C'est inédit en Gironde ! La DSDEN n'a pas pris conscience du problème parle de redistribution des moyens et renvoie aux ajustements de juin. La FSU évoque que certains chefs d'établissement refusent le volontariat pour la mesure de carte scolaire. La DSDEN s'en étonne et précise un point technique : la DOS 2nd degré place par défaut le poste supprimé sur le dernier collègue arrivé.

Nous interpellons la DASEN sur l'absence de CA pour les créations/suppressions (et surtout suppressions) dans de nombreux établissements. Nous lui demandons de rappeler aux équipes de direction l'obligation du vote pour avis du CA pour les créations/suppressions. Ne pas tenir cette instance locale est un déni de démocratie, à l'heure où l'institution use et abuse des "valeurs républicaines". LA DASEN s'en étonne encore une fois et témoigne encore une fois d'une connaissance davantage axée sur le 1er degré.

La FSU demande pourquoi, lorsqu'il existe des besoins supérieurs à 10h, dans les 5 nouveaux collèges des postes ne sont pas créés dès la première année dans certaines disciplines. La DSDEN répond qu'il n'y a pas assez de divisions pour cela et que les postes seront créés l'année suivante.

Nous rappelons que l'administration "envisage" de positionner des stagiaires 18h sur de tels postes même si elle s'en défend. A ce propos, les berceaux stagiaires ne sont pas encore connus, de même que la proportion 9h/18h. Aucun calendrier ne peut être communiqué à ce stade.

Pour la rentrée, 5 postes en mathématiques sont supprimés. Cela est surprenant au regard des dernières annonces de Blanquer, qui fait du rétro pédalage. La FSU déplore qu'une fois de plus, l'Education Nationale n'anticipe pas. La DASEN nous répond qu'elle prépare la rentrée selon les textes en vigueur.

C'est encore une fois le lycée qui supporte le plus de suppressions de postes (-56 depuis 4 ans), ce qui était l'objectif premier de la réforme Blanquer.

La FSU demande depuis plusieurs années à la DSDEN de transmettre les BMP prévisionnels,

information qui nous est refusée sous prétexte d'évolutions constantes. Cet outil permettrait de proposer des créations de poste lorsqu'un BMP 18h est reconduit depuis 2-3 ans.

## ULIS

La DASEN nous informe des dispositifs ULIS présents en Gironde : 102 pour le premier degré, 69 en collège et 19 en lycées professionnels.

Pour rappel, deux ULIS ouvrent à la rentrée, au collège de Lussac et au Collège Berthelot de Bègles.

### UPE2A (*Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants*)

Une UPE2A-NSA (élèves « *Non Scolarisées Antérieurement* ») sera créée au collège H. Brisson de Talence. La DASEN précise que les déplacements et les arrivées de population ont été moins nombreuses ces dernières années. La FSU rappelle défendre la création et l'implantation de nouveaux dispositifs UPE2A dans le sud de l'agglomération bordelaise.



## SEGPA

La 6ème inclusive est à l'œuvre depuis deux ans dans le département. On attend toujours un bilan de ce dispositif dont le DASEN adjoint, M. Fabre, à la charge mais il le renvoie encore une fois aux calendes grecques.

Combien de collèges sont concernés par l'expérimentation ? 28 nous dit M. Fabre car il y a 28 SEGPA dans le département. Combien pratiquent l'inclusion ? Nous ne le saurons pas non plus (pas plus en CDEN !)

## Résultats du vote au CTSD et au CDEN

CTSD : La DASEN soumet au vote sa proposition de créations/suppressions pour la Gironde. La FSU vote CONTRE. Le vote contre ne fait pas l'unanimité puisque le SGEN-CFDT et l'UNSA (2 des 3 représentants) s'abstiennent.

CDEN : La FSU vote contre (8 votes contre) et 6 abstentions

IMP (indemnité pour mission particulière) :

Le montant reste inchangé, malgré la création de 5 nouveaux établissements, par rapport à l'an dernier, soit 1448 IMP. 1426,5 ont déjà été ventilées et 21,5 seront réparties lors de la phase d'ajustement. La clé de répartition nous est présentée. Vous pouvez vérifier si les indications suivantes sont bien respectées dans vos établissements. Les 18 établissements REP/REP+ bénéficient d'une IMP supplémentaire. La DASEN a maintenu pour 16 collèges le même montant malgré une baisse de leurs effectifs et considère ainsi qu'ils bénéficient donc d'IMP supplémentaires. Quelle générosité ! Leitmotiv de l'Institution, les collèges reçoivent 0,5 IMP pour la coordination "devoirs faits" (dispositif par ailleurs largement "financé" grâce à la marge des établissements et non grâce à des moyens fléchés), les collèges sans adjoint une IMP.

La DASEN montre sa volonté de renforcer le volet artistique et culturel en Gironde, à travers la Coordination Culture dans les établissements, elle annonce avoir une dotation exceptionnelle sur ce point, enfin ... quelques heures !

Questions diverses :

- Quels établissements déjà désignés comme "ruraux" et bénéficiant d'une "bonification territoriale et sociale" sont voués à devenir des TER en Gironde ?

Ce sont les élus locaux qui devront demander à passer des conventions TER. Aujourd'hui, il existe 2 TER en Gironde (Lussac et Soulac). Nous nous étonnons alors de la baisse de la DGH de Lussac de 5h alors que les prévisions d'effectifs sont à la hausse ainsi que d'une baisse de 0,5 IMP. A ce constat de baisse des moyens, M. Fabre nous répond "logique de territoire". Il s'agit encore et toujours de faire mieux sans augmenter les moyens. En effet, l'objectif des TER étant de développer "l'ambition scolaire et d'orientation des élèves", la priorité ne serait-elle pas de recruter davantage de psy-EN pour assurer plus de présence dans les établissements ?

- Quel est le bilan de la multi-sectorisation Bordeaux Bastide (collèges Lenoir et Ellul) ?

La DSDEN nous dit qu'il est difficile de tirer un bilan pour une première année de fonctionnement.

13 demandes de dérogation pour le collège Lenoir ont été refusées. Les effectifs des 6èmes dans les deux collèges sont "équilibrés (74 et 70).



- Pourquoi la bonification sociale ne porte-t-elle pas le titre de bonification "handicap" ou "Ulis" qui correspondrait mieux à la réalité de votre choix ? Les établissements qui en sont dotés l'utilisent-ils réellement pour l'Ulis ?

Nouvelle discussion sur les 3 h de bonification sociale. Nous avons démontré à maintes reprises depuis février dernier que lorsqu'un établissement en est pourvu pour 3 heures c'est au titre de l'ULIS.

Malgré notre insistance, nous ne parvenons pas à obtenir des réponses claires sur ce point. Quels sont les critères qui déterminent l'octroi de la bonification sociale ? Mystère... Le fait d'avoir une Ulis est un des critères mais nous signalons que les CE ne sont pas toujours au courant et qu'ils utilisent parfois cette bonification pour toute autre chose. Cela relève de l'autonomie répondent en chœur Mme La Dasen et M. Fabre ! Encore une fois le manque de transparence est flagrant.

- Quel dispositif avez-vous prévu concernant l'accueil des enfants ukrainiens dans les écoles, collèges et lycées du département notamment concernant l'apprentissage de la langue ?

(Voir plus haut)

- Y aura-t-il finalement plus d'UPE2A (une prévue) ouvertes à la rentrée 2022 ? L'implantation de l'UPE2A prévue est-elle arrêtée ?

(Cf. paragraphe UPE2A)

- Bilan chiffré et genré du nombre de demandes de temps partiel depuis 5 ans (demandés et accordés), du nombre de démissions et du nombre de ruptures conventionnelles (demandées et accordées) ?

Les chiffres donnés ne concernent que les personnels du 1er degré qui sont directement gérés par la DSDEN. Il faudra encore attendre pour obtenir des données pour le second degré. Les chiffres du 1er degré mettent déjà en lumière la dégradation de nos conditions de travail : en 2020-2021, il y a eu 37 démissions dans le 1er degré alors que les années précédentes il n'y en avait qu'une vingtaine !

- Le président Emmanuel Macron a annoncé lundi 7 mars vouloir "*remettre les fondamentaux, en particulier les maths dans le tronc commun au bac toutes spécialités confondues*". Comment anticipez-vous le volume horaire qu'il faudra ajouter aux DGH ? Y a-t-il assez d'enseignants titulaires en mathématiques ?

Il est difficile de répondre nous indique la DASEN. Dans le département, nous pouvons compter sur 541 collègues de mathématiques.

L'équipe du SNES-FSU Gironde remercie tous les collègues pour leurs remontées d'informations qui nous ont permis d'alimenter nos interventions au cours de ces deux instances !